INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le onzième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Jean-Michel Pepin, Maire-Suppléant – Ville de Delson

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

Formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant.

24-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 déc. 2023.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 4 janvier 2024.
5.- Adoption du Règlement d'emprunt 2024-01 de 1M$.
6.- Adoption du plan d'action portant sur l'agrandissement de la station.
7.- Présentation du rapport Aquatech du mois d'octobre et novembre 2023.
8.- Varia.
9.- Question du public.
10.- Levée de l'assemblée.

24-01-02 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2023.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2023 avec correction de coquilles.

24-01-03 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 592,680.60$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 511,534.71$ pour un montant total de 1,104,215.31$

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

24-01-04 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 4 janvier 2024, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

24-01-05 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-01 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1,000,000 $ DANS LE CADRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - ÉTUDES DE FAISABILITÉ ET PLAN DIRECTEUR - REHAUSSEMENT DE LA CAPACITÉ DES OUVRAGES DE LA STATION.

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2023;

ATTENDU QUE lors de la séance du Conseil tenue le 7 décembre 2023, l'avis de motion du présent règlement a été donné;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'administration au moins 3 jours avant la présente et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renonce à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet de ce règlement d'emprunt vise à procéder à la réalisation d'études portant sur le rehaussement de la capacité des ouvrages de la station d'épuration et un emprunt de 1,000,000 $.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte le règlement 2024-01 décrétant la réalisation d'études de faisabilité et plan directeur portant sur le rehaussement de la capacité des ouvrages de la station d'épuration et un emprunt de 1,000,000 $.

24-01-06 ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION PORTANT SUR L'AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION.

ATTENDU QUE suite a l'adoption du règlement d'emprunt 2024-01, il y a lieu d'entériner un plan d'action menant à l'agrandissement de la station d'épuration.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte le plan d'action visant l'agrandissement de la station.

24-01-07 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2023.

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation d'octobre et novembre 2023 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

24-01-08

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

VARIA.

Aucun dossier

24-01-09 QUESTION DU PUBLIC.

M. Michel Vachon pose des questions sur des sujets variés.

24-01-10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé et résolu unanimement:

QUE la présente séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Jean-Claude Boyer, Maire Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)